

Image not found or type unknown



Répartition des charges communes et commerce en RDC

Par **cpernelle**, le **01/01/2019** à **05:04**

Bonjour,

Un commerce est en RDC de notre copropriété.
Il a un accès aux parties communes mais n'en a pas l'usage.

Est ce que la répartition des charges communes d'entretien et d'électricité doit tenir compte de cela ?

Merci.

Par **youris**, le **01/01/2019** à **08:48**

bonjour,
la réponse est dans votre R.C.
il existe des parties communes dont il a l'usage, ne serait-ce que les murs, le toit, le sol....
salutations